



MUNICIPALITE DE SAINT-GEORGE

GRAND'RUE 4
CASE POSTALE 10
1188 SAINT-GEORGE

TEL. 022 368 12 69

greffe@saint-george.ch

PREAVIS ADRESSE AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

Saint-George, le 27 mai 2020

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 04 / 2020

Financement de la desserte forestière de la Côte Malherbe

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Présentation du contexte

Sur la Commune de Saint-George, l'accès aux forêts de la Côte Malherbe date d'une époque où la Côte Malherbe était un domaine agricole et forestier privé ; les camions existaient à peine et auraient eu bien de la peine à monter aussi directement jusqu'au Four à Chaux.

Dès le milieu des années 1950, ce domaine a été morcelé et construit et un nouveau réseau de desserte est venu irriguer ces multiples chalets. Toutefois, ce réseau n'a pas été prévu ni dimensionné pour le transport de bois.

Depuis lors, d'une part la densité des constructions et leurs divers aménagements extérieurs jusqu'en limites de propriétés, d'autre part l'évolution des dimensions des camions de transport de bois ont rendu progressivement impossible le transport des bois produits par les forêts de la Côte Malherbe par ce versant sud-ouest. La route de la Côte Viri doit dorénavant être utilisée, mais elle se dirige contre le Mont Chaubert et laisse de côté la grande surface forestière qui était celle du domaine de la Côte Malherbe, devenue propriété de la Commune de Saint-George en 1952 pour partie, en 1982 pour le reste.

Un chemin forestier fondé garantissant la liaison entre le pré de Malherbe et la route de la Côte Viri est alors essentiel afin de permettre l'entretien et l'exploitation du bois dans ce massif forestier dans de bonnes conditions. Il existe actuellement une piste à machines mais il n'est pas possible d'y passer avec autant de bois, ceci d'autant qu'elle suit une combe marneuse. Elle devra être élargie, la fondation et le revêtement refaits.

2. Situation

La requête concernant ce projet provient de l'inspecteur forestier du 14^{ème} arrondissement forestier. Ce réaménagement a été décidé afin d'établir un concept de desserte localisé et limité à l'unité de la desserte concernée.

Le chemin forestier à consolider et à élargir se trouve sur la parcelle 62 de Saint-George appartenant à la Commune de Saint-George et la parcelle 800 sur la Commune de Gimel appartenant à l'Etat de Vaud.

Ce chemin permettra de desservir une surface d'environ 30 hectares de forêts de production et de redonner un accès au pré situé à son extrémité sud-ouest.

Le projet a été mis à l'enquête en juillet 2019 auprès des Communes de Saint-George et Gimel. Les permis ont été délivrés en septembre 2019.

3. Travaux

Les opérations à réaliser débutent par le raclage de la couche de matériaux terreux et égalisation sur place.

Ensuite creuse, réfection et élargissement à 3.5m de l'encaissement par la mise en place de la couche de fondation.

Aménagement d'une place à tourner et d'une place à bois.

Caractéristiques techniques :

Longueur totale du tronçon :	650 m
Largeur :	3.5 m
Banquettes :	50 cm
Place à bois intermédiaire :	30m x 6m
Place à tourner, en T :	20m sur 20m
Pente latérale :	3% minimum

4. Coûts

Lors de l'établissement de l'avant-projet, la DGE-Forêt a accepté de libérer une enveloppe financière d'un montant maximum de CHF 180'000.- pour les travaux. Il s'agit d'une enveloppe financière dont certaines rubriques ont été considérées de manière assez large et dont certaines ont depuis été affinées.

Les travaux de terrassement ont fait l'objet d'un appel d'offres sur invitation. L'offre la plus intéressante est de CHF 95'134.45 TTC.

Les honoraires d'ingénieurs pour l'avant-projet et le dossier d'enquête ont été en partie pris en compte dans le dossier de l'analyse locale de desserte subventionnée à 90% par le canton.

Pour résumer, l'estimatif des coûts peut être revu de la manière suivante :

- CHF 100'000.00 pour les travaux de terrassement.
- CHF 25'000.00 pour les honoraires.
- CHF 15'000.00 pour les divers.
- CHF 10'000.00 pour les travaux complémentaires d'aménagements, si nécessaire.

Le montant total est de CHF 150'000.00

Le subventionnement accordé par le canton se monte à 70% des coûts de construction.

La Municipalité a décidé de prendre les 30% restant sur le compte de réserve Arbres habitats, compte prévu pour les divers investissements ou entretien liés aux forêts communales.

5. Conclusion

La Municipalité souhaite dès cet automne effectuer la création d'un chemin forestier fondé garantissant la liaison entre le pré de Malherbe et la route de la côte Viri afin de permettre l'entretien et l'exploitation des bois dans ce massif forestier. De plus, aucun bois ne passerait par le secteur habité de la Côte Malherbe et n'endommagerait le revêtement routier.

Dès lors et compte-tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Saint-George

- vu le préavis municipal n° 04/2020 ;
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances ;
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;

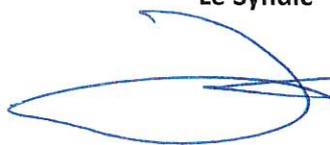
décide

- ♦ d'accepter le préavis n° 04/2020 tel que présenté ;
- ♦ d'autoriser la Municipalité à effectuer la création d'un chemin forestier tel que décrit dans ce préavis pour un montant de CHF 150'000.00, financé à hauteur de 70% (CHF 105'000.00) par le canton et par un prélèvement de 30% (CHF 45'000.00) prélevé sur le compte Arbres habitats. Compte No 9282.150 se montant au 31 décembre 2019 à CHF 156'467.59.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité

Le SyndicLa Secrétaire



Alain DomenigVéronique Errecart